

	
<b>Commission scolaire English-Montréal</b> <hr/> <b>English Montreal School Board</b>	
<b>POLITIQUE :</b> ADMINISTRATION CONJOINTE D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE AVEC UNE AUTRE COMMISSION SCOLAIRE – DISPOSITIONS POUR LE TRANSPORT D'ÉLÈVES	<b>CODE :</b> CS-5
Origine :	Service aux communautés/Division du transport
Autorité :	Résolution 88-01-14-4
Référence(s) :	

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Dans les cas où la Commission administre une école secondaire avec une autre commission scolaire, la politique en matière de transport de la Commission pour les écoles secondaires pourrait être modifiée afin d'offrir le transport par autobus à ses élèves de façon qui corresponde à celle offerte par l'autre commission scolaire à ses élèves.